
ARRETE PORTANT ALIGNEMENT

Le Haut Beauvais

Vu la demande en date du 03/07/2026 par CDC CONSEILS, 6 Rue René DESCARTES PA de la Bretonnière 85600 MONTAIGU-VENDEE représentée par Monsieur Jean-David RIVIERE, sollicite L'ALIGNEMENT de la parcelle cadastrée AT n°326, située au Haut Beauvais, Commune de SAINT PHILBERT DE BOUAINÉ,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la loi modifiée n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 juin 1965 portant règlement sur la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu l'état des lieux,

ARRÊTE:

ARTICLE 1 - Alignement.

L'alignement de la voie sus mentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini conformément au plan joint à l'arrêté.

ARTICLE 2 - Responsabilité.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 - Formalités d'urbanisme.

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants. Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 4 - Validité et renouvellement de l'arrêté

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NANTES 6, allée de l'Ile-Gloriette - BP 24111 44041 Nantes Cedex, dans les deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Saint Philbert de Bouaine.

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de un an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. À défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NANTES 6, allée de l'Ile-Gloriette - BP 24111 44041 Nantes Cedex, dans les deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Saint Philbert de Bouaine.

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

Commune : Saint-Philbert-de-Bouaine
Lieu dit : Rue du Haut Beauvais - Rue des Frênes
Propriété de : Indivision CHOBLET

Parcelle(s) Section AT n° 326

Dossier 36449

Plan d'Alignement

Légende Foncière

- Point / Limite Domaine Public
- Point / Limite confirmée
- Point / Limite Domaine privée

Signatures Document

Le Géomètre Expert, Monsieur RIVIERE Jean-David

ORIGINE DES LIMITES

Points A-I:

Limite issue du Document d'arpentage n°1229N dressé au cours du mois de Août 2008 par le Cabinet Gérard FROMENT Géomètre-Expert à MONTAIGU

Nota:

Les seuls sommets concernant le plan d'alignement sont définis dans le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques (PV3P). Ces points ne seront définis qu'après la délivrance par l'autorité compétente de l'arrêté d'alignement correspondant.



S.A.S. DE GEOMETRES-EXPERTS FONCIERS

MACHÉCOUL (44) Rue Clément Ader - 2^e de la Seigneurie 3
44120 MACHÉCOUL-SANT-MEM
Tél: 02 40 78 60 30 - Email: cdcconseils@cdcconseils.com
BOUFFAIRE (85) 6, rue René Descartes - P.A. de la Bretonnière
85600 MONTAIGU-VENDÉE
Tél: 02 51 54 18 42 - Email: cdcconseils@cdcconseils.com

Points caractéristiques			
Points	X	Y	Nature
A	1356014.43	6207826.30	Clou
B	1356069.36	6207819.23	Clou
C	1356068.90	6207802.38	Borne OGE
D	1356081.89	6207683.60	Borne OGE
E	1356080.31	6207669.79	Borne OGE
F	1356075.87	6207655.63	Borne OGE
G	1356049.84	6207588.77	Borne OGE
H	1356036.96	6207563.26	Point non matérialisable

AT n° 1
Mme Renée BRANGER

AT n° 326
Indivision CHOBLET

Ass Foncière De La Commune De St Philbert De Bouaine

Date
29/06/2028

Etabli par
X.G.

Echelle 1/1250

Ref. plan : 36449_Plan d'Alignement

ification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application l'etierecours citoyens accessible à partir du site www.etierecours.fr.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de Saint Philbert de Bouaine.